

Arrêté ministériel n° 2019-526 du 19 juin 2019 portant modification du calendrier des vacances scolaires pour l'année 2019/2020

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	19 juin 2019
Publication	Journal de Monaco du 28 juin 2019 ^[1 p.3]
Thématique	Education

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2019/06-19-2019-526@2019.06.29>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 1.334 du 12 juillet 2007 sur l'éducation ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2018-1188 du 18 décembre 2018 portant fixation du calendrier des vacances scolaires pour l'année 2019/2020 ;

Article 1er

Le calendrier des vacances scolaires de l'année 2019-2020 est complété comme suit :

Immaculée Conception

Lundi 9 décembre 2019

Voir l'arrêté ministériel n° 2018-1188 du 18 décembre 2018.

Article 2

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 28 juin 2019

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2019/Journal-8440>